

Toulouse, le 10 décembre 2023

Aux Secrétaires et Correspondants de S1  
Aux membres de la CAA

Chère/cher collègue et camarade,

Tous les trois ans, les congrès du SNES-FSU sont l'occasion de débattre collectivement de ses orientations, de ce qu'il porte pour le Second degré, pour ses personnels, pour les élèves. Les délégués au congrès national, à partir des textes préparatoires amendés dans les congrès académiques, définissent les positions syndicales et les grandes lignes de l'action pour le prochain mandat afin de défendre, développer, améliorer, démocratiser le système éducatif public, et répondre aux aspirations de ses personnels. Cette année, le Congrès national se tiendra du 18 au 22 mars à La Rochelle.

Le CONGRES ACADEMIQUE du SNES-FSU Toulouse, préparatoire à ce Congrès national, aura lieu les

## **Jeudi 8 et vendredi 9 février 2024 au Lycée Hôtelier de TOULOUSE**

**Les congressistes seront accueillis au lycée à partir de 8h15 le jeudi 08 avril.**

**Début des travaux à 8h45 (impérativement).**

**Fin des travaux prévue vers 19h30 le jeudi 8 février mars, et 17h30 le vendredi 9 février.**

Le programme définitif des deux jours du Congrès sera présenté et adopté en début de Congrès.

**Le Congrès Académique représente un coût important, et son organisation cette année impose toujours quelques contraintes sanitaires supplémentaires** qu'il nous faut anticiper. Pour nous permettre de le préparer au mieux, nous demandons aux membres de la CAA et aux S1 de bien vouloir confirmer **le plus tôt possible** leur participation ou celle de leurs délégués de S1, selon la procédure suivante.

### ➤ **Inscriptions au Congrès :**

1/ Les membres de la CAA sont délégués de droit au Congrès académique : ils peuvent être délégué.e.s de leur S1, mais ne peuvent cumuler deux mandats, et **sont donc invités à favoriser la participation d'autres syndiqué.e.s mandaté.e.s par leur S1.** ;

2/ La représentation des S1 est établie selon la règle ci-dessous :

*Chaque S1 est représenté au Congrès académique par :*

- *au moins 1 délégué.e pour un effectif inférieur ou égal à 25 adhérent.e.s à la date du Congrès académique ;*
- *1 délégué.e supplémentaire par tranche de 25 adhérent.e.s.*

**Attention !** La vérification préalable des mandats des délégué.e.s de S1 par le S3 impose que le ou la Secrétaire du S1 renvoie au S3 **au plus tard le 22 janvier 2024 au plus tard** la fiche ci-jointe, identifiant les syndiqué.e.s mandaté.e.s par les membres du S1 pour représenter l'établissement au Congrès. **Sans mandat, il n'est pas possible de s'exprimer au Congrès, ni de voter.**

**Les membres de la CAA et les délégué.e. de S1**

doivent également s'inscrire en ligne **au plus tard le 22 janvier 2024** en complétant le formulaire :

**<https://framaforms.org/congres-academique-du-snes-fsu-toulouse-1610532113>**

➤ **Prise en charge des repas, hébergements, déplacements :**

- **Les deux repas de midi** à la cantine du Lycée Hôtelier sont pris en charge par le S3. Le repas du soir du premier jour de Congrès peut faire l'objet si nécessaire d'une participation du S3 aux frais engagés, dans la limite de 10 € par personne et par repas, sur présentation de justificatifs.

- **L'hébergement** pour la nuit du 8 au 9 février est

- soit organisé et pris en charge totalement par le S3 (hébergement en chambre double au Lycée Hôtelier, sur demande préalable obligatoire au S3 avant le 10/01/24) ;

- soit en organisation libre (prise en charge de 65€ maximum).

**La réservation auprès du S3 est à faire avant le 22 janvier 2024 :**

- pour les délégués de S1 **lors de leur inscription en ligne ET via la fiche de désignation des syndiqué.e.s mandaté.e.s par le S1** (fiche à renvoyer complétée scannée ou photographiée à [tresorerie@toulouse.snes.edu](mailto:tresorerie@toulouse.snes.edu)) ;

- pour les membres de la CAA **lors l'inscription en ligne ET par mail à tresorerie@toulouse.snes.edu.**

- **Les déplacements** sont remboursables sur la base du tarif SNCF 2<sup>nd</sup> classe, ou 0,30€ du km parcouru si le déplacement doit être effectué en voiture (privilégier alors le co-voiturage chaque fois que c'est possible). De manière générale, merci de choisir la formule la plus économique pour réduire les coûts de déplacement, n'hésitez pas à faire la comparaison des différents modes de transport).

**Pour faciliter les remboursements, prévoir un RIB pour le jour du Congrès.**

➤ **Formalités administratives préalables impératives vis à vis du Rectorat :**

- Pour les membres de la CAA : une convocation sera émise et sera à remettre au chef d'établissement dès que possible, et avant le 22 janvier 2024 de préférence ;
- Pour les délégués de S1 : la participation au Congrès académique ouvre droit à autorisation d'absence, en en faisant la demande **au plus tard le 22 janvier 2024** selon le modèle ci-dessous :

**Modèle de demande d'autorisation d'absence à remettre avant le 22 janvier 2024 au chef d'établissement :**

Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse  
S/c de Mme ou M. le Proviseur/le Principal  
Du Lycée/Collège de.....

Objet : Demande d'autorisation d'absence pour participation au Congrès Académique du SNES-FSU

Monsieur le Recteur,

Mandaté.e comme délégué de la section syndicale de mon établissement pour participer au Congrès Académique du SNES-FSU qui se déroulera les 8 et 9 février 2024 à Toulouse, je vous informe que je n'assurerai pas mon service du/des (date et heures).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Date et Signature

Bien cordialement, et en comptant sur la présence du plus grand nombre d'entre vous,

Le Secrétariat Académique

**Pour ne rien oublier, on récapitule :**

	<b>Je suis membre de la CAA :</b>	<b>Je suis secrétaire de S1 :</b>
<b>Au plus tard le 22/01/24</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Je dépose ma convocation auprès de l'établissement</li><li>- Je m'inscris en ligne au Congrès ;</li><li>- Je fais ma demande d'hébergement auprès du S3 par mail.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- J'établis la liste des délégué.e.s de mon S1 en concertation avec les adhérent.e.s de l'établissement ;</li><li>- Je rappelle aux délégué.e.s de mon S1 de déposer auprès du chef d'établissement leur demande d'autorisation d'absence (de droit).</li><li>- J'inscris en ligne les délégué.e.s au Congrès ;</li><li>- Je retourne au S3 la fiche de désignation et de demande d'hébergement des délégué.e.s.</li></ul>

# DÉLÉGUÉ.E.S AU CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES-FSU des 8 et 9 février 2024 Lycée Hôtelier - TOULOUSE

Fiche à retourner **IMPERATIVEMENT** pour le **22 janvier 2024** au **S3** :  
**SNES-FSU – 2, avenue Jean Rieux 31500 TOULOUSE**  
ou scanné/photographié par mail ([tresorerie@toulouse.snes.edu](mailto:tresorerie@toulouse.snes.edu))

## SECTION SYNDICALE D'ETABLISSEMENT (S1) :

ETABLISSEMENT : ..... Ville : .....  
..... Département : .....

Nom du Secrétaire de S1 :

Nombre de syndiqués à jour de cotisation au 22/01/24 (cf la liste des adhérent.e.s via l'espace adhérent.e des S1) :

..... syndiqué.e.s.

Chaque S1 est représenté au Congrès par 1 délégué.e syndiqué.e pour un effectif inférieur ou égal à 25 adhérents et 1 délégué.e syndiqué.e supplémentaire par tranche, ou fraction de tranche, de 25 au-delà (26 à 50 syndiqué.e.s ; 51 à 75 ; etc.).

Chaque syndiqué.e mandaté.e par son S1 doit remettre à son Chef d'établissement au plus tard le 22 janvier 2024, une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur, pour la ou les journées du Congrès (voir modèle ci-joint). L'autorisation d'absence est de droit. Il n'y a pas lieu d'attendre la réponse pour participer au Congrès. Une attestation de présence sera fournie.

NOM ET PRÉNOM DES DÉLÉGUÉ.E.S DU S1 DÉSIGNÉ.E.S PAR LES SYNDIQUÉ.E.S	ADRESSE ELECTRONIQUE	DEMANDE UN HEBERGEMENT AU LYCEE HÔTELIER RESERVE PAR LE S3
1		OUI <input type="checkbox"/>
2		OUI <input type="checkbox"/>
3		OUI <input type="checkbox"/>
4		OUI <input type="checkbox"/>

Liste établie et transmise par la/le Secrétaire du S1 et sous sa responsabilité,  
après concertation avec les syndiqué.e.s de l'établissement

A ..... le .....

Signature du/de la Secrétaire de S1

# POUR ACCEDER AU LYCEE HÔTELIER de TOULOUSE

**En voiture :** Lycée Hôtelier, 1 rue de l'Abbé Jules Lemire, 31300 Toulouse. Parking possible à proximité, mais places en nombre très limité.

**En transports en commun :**

- Tram T2 direction Blagnac, arrêts Hippodrome (ou Cartoucherie), puis 10 minutes de marche à pied.
- Ligne L2, arrêt Lemire
- Ligne C, arrêt Le Toec, puis 7 minutes de marche à pied.

